

TULLE, le 08 Septembre 2014

**DELEGATION AU MAIRE**

**(Délibération du Conseil Municipal du 23 juin 2014)**

*Secrétariat Général  
SM/CL*

**Arrêtés du 8 septembre 2014**

N° 65 - Arrêté portant approbation du contrat souscrit avec LA POSTE pour la distribution d'un flyer et décidant le règlement de la dépense correspondante pour un montant de 412,14 € HT soit 494,57 € TTC.

N°66 - Arrêté décidant le règlement des honoraires dus à la SOTEC PLANS pour la mesure de l'entrée du Stade Alexandre Cueille pour un montant de 1 240,00 € HT soit 1 488,00 € TTC.

N°67 - Arrêté portant acceptation, du renouvellement, du contrat de maintenance souscrit avec la Société GUNNEBO France pour l'installation de sécurité électronique pour le Musée des Armes de Tulle pour un montant de 1 626,52 € HT soit 1 951,82 € TTC.

N° 68 - Arrêté portant approbation de la convention de formation professionnelle souscrite avec GRETA Haute-Corrèze pour la formation d'un agent de la Ville de Tulle et décidant le règlement des frais correspondants pour un montant de 280,00 €.

N°69 - Arrêté décidant l'encaissement d'un chèque de 911,00 € présenté par GROUPAMA d'OC correspondant au remboursement de la franchise suite au sinistre survenu le 14 janvier 2014 au DOJO Municipal sis rue de la Montane à Tulle.

N° 70 - Arrêté portant approbation de l'avenant modificatif au bail souscrit avec la Société France Jouets pour l'occupation de locaux sis 1, chemin Usine à Cornil pour un montant mensuel de 150,00 €.

Le Maire - Adjoint,

Dominique GRADOR